



Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours du JURA,

Arrêté n° A 2020- 1113

Objet : Liste(s) de candidats pour l'élection par correspondance des représentants des EPCI et des représentants des communes au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (**CASDIS**) du JURA

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-24-1, L 1424-24-1, L 1424-24-3, L 1424-24-4, L 1424-26, L 1424-35, R 1424-2, R 1424-4, R 1424-5, R 1424-7, R 1424-8, R 1424-9, R 1424-10, R 1424-11, R 1424-13 et R 1424-14 ;
- Vu la délibération du CASDIS n° C 2020-27 du 26 juin 2020 relative aux élections des représentants des EPCI et des communes, au nombre et à la répartition des sièges ainsi qu'à la pondération des suffrages ;
- Vu l'arrêté n° A 2020-772 du 10 juillet 2020 ayant le même objet et précisant le nombre de voix dont dispose chaque électeur en fonction de la population de son EPCI ou de sa commune ;
- Vu les arrêtés n° A 2020-779 du 17 juillet 2020 et n° A 2020- 858 du 14 août 2020 relatifs au calendrier des élections CASDIS-CATSIS-CCDSPV de 2020,

ARRETE

Article 1^{er} : Les listes de candidats pour l'élection 2020 des représentants des EPCI et des représentants des Communes au CASDIS du JURA s'établissent ainsi :

- ANNEXE 1 : REPRESENTANTS DES EPCI
- ANNEXE 2 : REPRESENTANTS DES COMMUNES.

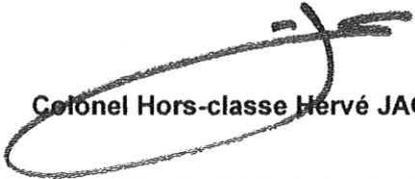
Article 2 : Le vote par correspondance sera ouvert **du MERCREDI 23 SEPTEMBRE au LUNDI 12 OCTOBRE 2020 inclus**, le cachet de la poste faisant foi.

Article 3 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de BESANCON peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de ses notification et publication.

Article 5 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque électeur, et publié au Recueil des Actes Administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura.

Fait à MONTMOROT, le **15 SEP. 2020**

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours du Jura,


Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN

ELECTION CASDIS 2020

REPRESENTANTS DES EPCI

LISTE PRESENTEE PAR L'APEJ et L'AMJ

TITULAIRES <i>Prénom/Nom/Qualité</i>	SUPPLEANTS <i>Prénom/Nom/Qualité</i>
Claude BORCARD, Président Espace Communautaire Lons Agglomération	Pierre POULET, Conseiller Communautaire Espace Communautaire Lons Agglomération
Christian BUCHOT, Président CC Porte du Jura	Michel GANNEVAL, Vice-Président CC Porte du Jura
Jean-Pascal FICHERE, Président CA Grand Dole Agglomération	Jean-Luc LEGRAND, Conseiller communautaire CA Grand Dole Agglomération
Jean-François GAILLARD, Vice-Président CC Arbois Poligny Salins Cœur du Jura	Serge MARTINS, Conseiller communautaire CC Arbois Poligny Salins Cœur du Jura
Christian LAGALICE, Président CC la Plaine Jurassienne	Jean BALAY, Conseiller communautaire CC la Plaine Jurassienne
Laurent PETIT, Président CC Haut Jura Arcade	Gérard BONNET, Vice-Président CC Haut Jura Arcade
Jean-François DEMARCHI, Vice-Président CC Haut Jura Saint- Claude	Anne-Christine DONZE, Vice-Présidente CC Haut Jura Saint-Claude

Représentant de liste titulaire : Monsieur Jean-François GAILLARD

ELECTION CASDIS 2020

REPRESENTANTS DES COMMUNES

LISTE PRESENTEE PAR L'APEJ ET L'AMJ

TITULAIRE Prénom/Nom/Qualité	SUPPLEANT Prénom/Nom/Qualité
Stéphane LAMBERGER , Maire de Bletterans	Christophe MATHEZ , Maire des Rousses

Représentant de liste titulaire : Monsieur Jean-François GAILLARD